

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :

Cour d'appel de Besançon

1 rue Mégevand – BP 339 – 25017 Besançon cedex

N° de versement :2853W

Métrage : 4.50ml

Date du versement :

11/12/2023

Exemplaire destiné au service versant

Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire			
1-41	Chambre correctionnelle : minutes et dossiers. Chambre spéciale des mineurs : minutes et dossiers. Chambre de l'application des peines : minutes.	2013		
1-9	Minutes des arrêts et ordonnances	2013		
1-7	Chambre correctionnelle Les N° 92 et 414 n'existent pas.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-7	Arrêts en matière correctionnelle	2013		
1	8 janvier-12 mars			
2	19 mars-14 mai			
3	16 mai-4 juillet			
4	9 juillet-29 août			
5	3 septembre-31 octobre			
6	5 novembre-19 décembre			
7	Arrêts sur intérêts civils et ordonnances de non-admission d'appel			
8	Chambre spéciale des mineurs : arrêts pénaux, en matière d'assistance éducative et sur intérêts civils.			
9	Chambre d'application des peines			
10-41	Dossiers de procédure Les dossiers de la chambre d'application des peines, qui ne contiennent que les copies des décisions, les extraits de casier judiciaire et/ou les fiches pénales des personnes dont l'affaire est jugée, ont été intégralement éliminés.			
10-38	Chambre des appels correctionnels En application des principes du cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques de 2014, il a été conservé, parmi les 768 dossiers, 1 dossier sur 10 environ, soit 77 dossiers : 74 dossiers parmi les dossiers ordinaires et 3 dossiers pris parmi les 32 dossiers relevant d'une prescription de la peine prolongée (dossiers de trafic de stupéfiants).			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
10-36	Dossiers à durée de prescription ordinaire			
10	22, 23			
11	51-53			
12	149, 150			
13	193			
14	205			
15	247			
16	261, 263			
17	297			
18	359, 368			
19	369, 370, 378			
20	379, 380, 389, 390			
21	391, 392, 448			
22	453			
23	477, 479, 491, 497			
24	511-513, 526, 541			
25	542, 561, 588			
26	589, 590, 608-610			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
27	612, 614, 615	2013		
28	632, 681, 684, 686, 687			
29	688-690			
30	696			
31	717-719, 734, 736			
32	742			
33	746-747, 750-752			
34	753-755			
35	759, 760			
36	764, 767, 770			
37-38	Dossiers à durée de prescription prolongée (affaires de stupéfiants)			
37	32			
38	293, 401			
39-41	Chambre spéciale des mineurs			
	On n'a conservé ni les dossiers sur intérêts civils, dont l'intérêt informatif est faible, ni les dossiers d'assistance éducative, qui ne comprennent que les pièces relatives à l'appel, c'est-à-dire des copies des décisions et des pièces de forme. À ces exceptions près, tous les dossiers jugés en 2013 par la Chambre spéciale des mineurs figurent dans le présent versement y compris les dossiers à prescription prolongée.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
39	18			
40	37, 38, 52			
41	74, 92, 104, 145			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Séverine ALZUAGA,
Directrice principale de la Cour d'appel de Besançon,

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs :

Nathalie ROGEAUX